



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dépendance matérielle à la Chine - Contexte Groenland

Question écrite n° 12825

Texte de la question

Mme Sandra Delannoy interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la dépendance de l'Union européenne et donc de la France à l'égard de la Chine pour l'approvisionnement en matières premières critiques, ce qui constitue aujourd'hui une vulnérabilité stratégique reconnue. Selon la Cour des comptes européenne et la Commission européenne, l'Union dépend de la Chine pour près de 90 % de certaines matières premières critiques et jusqu'à 98 % des aimants permanents à base de terres rares, indispensables aux technologies de défense, notamment dans les domaines des radars, des missiles, de l'aéronautique et des systèmes de guidage. Cette dépendance a conduit l'Union européenne à adopter en 2024 la législation sur les matières premières critiques (*Critical raw materials Act*), qui fixe notamment pour objectif qu'aucun pays tiers ne représente plus de 65 % de l'approvisionnement européen pour une matière stratégique donnée à l'horizon 2030. Toutefois, ces objectifs ne produiront leurs effets qu'à moyen terme, laissant subsister une forte dépendance dans les années à venir. Parallèlement, la Chine a formalisé, dans son Livre blanc de 2018 sur la politique arctique, son ambition de devenir un acteur majeur de la région, se qualifiant d'« État proche-arctique » et promouvant le développement d'une « Route de la soie polaire ». Cette stratégie s'est traduite par un intérêt marqué pour les ressources naturelles de l'Arctique, en particulier celles du Groenland, territoire autonome relevant de la souveraineté du Royaume du Danemark, État membre de l'Union européenne. Le Groenland dispose en effet de gisements significatifs de minéraux critiques, notamment terres rares, lithium, cobalt ou uranium, essentiels aux transitions énergétique, numérique et militaire. Dans ce contexte, la convergence entre, d'une part, la dépendance industrielle et stratégique européenne à l'égard de la Chine et, d'autre part, l'intérêt croissant de cette dernière pour le potentiel minier et géopolitique du Groenland, soulève des interrogations majeures en matière de souveraineté, de sécurité économique et de cohérence de l'action extérieure européenne. Dès lors, elle lui demande s'il peut préciser la stratégie de la France, en coordination avec ses partenaires européens, pour articuler la réduction des dépendances critiques vis-à-vis de la Chine avec la protection des intérêts stratégiques européens au Groenland. Elle lui demande également comment la France entend prévenir le risque que de nouvelles vulnérabilités industrielles ou géopolitiques ne se reconstituent, notamment par le biais d'investissements étrangers dans des secteurs stratégiques, dans une région appelée à jouer un rôle croissant dans les équilibres géopolitiques mondiaux.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Delannoy](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12825

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1138